



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# Note de conjoncture

4<sup>e</sup> trimestre 2023



## Auvergne-Rhône-Alpes

# *Note de conjoncture régionale*

## *4<sup>e</sup> trimestre 2023*

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la  
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-  
Rhône-Alpes

## En Bref

En cumul sur l'ensemble de l'année 2023, le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente de 6,2 % sur un an (+6,5 % au niveau national). L'encaissement de l'impôt sur les sociétés baisse de 5,8 %, alors que les encaissements de la TVA augmentent de 4,2 %. Dans un contexte de ralentissement du marché de l'immobilier, la taxe de publicité foncière baisse de 21,6 %. Les créations d'entreprises poursuivent leur hausse (3,6 % de plus qu'au 3<sup>e</sup> trimestre 2023). Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+38,5 % sur un an dans la région, contre +35,6 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer à 30 jours pour les entreprises payant mensuellement sont en légère diminution rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

L'emploi salarié est en hausse au 4<sup>e</sup> trimestre (+0,1 point). Le taux de chômage augmente de 0,1 point et le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C est en hausse de 1,2 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de 1,8 point sur un an. Les ruptures collectives de contrats de travail sont en forte hausse sur un an. En particulier, le nombre de ruptures à l'ouverture de dossiers de PSE fait plus que doubler. Les ruptures conventionnelles individuelles sont en hausse de 17 % sur un an.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), celui des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et celui des allocataires de la prime d'activité diminuent respectivement de 1,3 %, de 8,2 % et de 1,6 % sur un an.

### Les principaux indicateurs :

<b>Chiffre d'affaires :</b> <i>(données cumulées entre janvier et décembre 2023)</i>		+ 6,2 % sur un an
<b>Créations d'entreprises :</b> <i>(T4 2023)</i>		+ 3,6 % sur un trimestre
<b>Emploi salarié :</b> <i>(T4 2023)</i>		+ 0,1 % sur un trimestre
<b>Intérim :</b> <i>(T4 2023)</i>		- 1 % sur un trimestre
<b>DPAE :</b> <i>(T4 2023)</i>		+ 1,7 % sur un an
<b>Taux de chômage :</b> <i>(T4 2023)</i>		+ 0,1 point sur un trimestre
<b>Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC :</b> <i>(T4 2023)</i>		+ 1,2 % sur un trimestre
<b>Revenu de solidarité active (RSA) :</b> <i>(décembre 2023)</i>		- 1,3 % sur un an
<b>Prime d'activité :</b> <i>(décembre 2023)</i>		- 1,6 % sur un an

## Table des matières

### Économie

<i>Pib régional</i> .....	4
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i> .....	5
<i>Encaissements fiscaux</i> .....	5
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i> .....	5
<i>Taux de restes à recouvrer</i> .....	6
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i> .....	7
<i>Importations et exportations</i> .....	8
<i>Conjoncture hôtelière</i> .....	9
<i>Conjoncture immobilière</i> .....	10

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i> .....	11
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i> .....	13
<i>Activité partielle</i> .....	13
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i> .....	14
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i> .....	17
<i>Taux de chômage</i> .....	17
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i> .....	18

### Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i> .....	20
--	----

# Économie

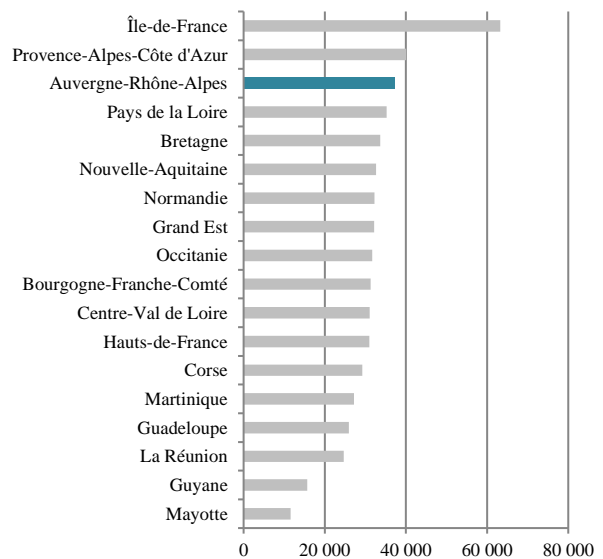
## Le Pib régional

**Source :** Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

**Année :** 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes passe du deuxième au troisième rang des régions derrière l'Ile-de-France (63 256 euros) et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (40 043 euros).

**Pib par habitant**



## Le chiffre d'affaires et l'investissement des entreprises de la région en hausse

En cumul sur l'ensemble de l'année 2023, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 562 000 millions d'euros et a ainsi augmenté de près de 6,2 % sur un an (+6,5 % au niveau national), mais avec des disparités importantes entre les départements.

Sur un an, le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : + 4,9 % dans l'industrie (contre + 3,1 % au niveau national), + 1,9 % dans la construction (contre + 3,5 % au niveau national), et + 2,7 % dans le commerce (contre + 2,5 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de 10,2 % sur un an (+ 9,2 % au niveau national).

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2022 et 2023).

## Les encaissements fiscaux évoluent de façon contrastée

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] évoluent de façon contrastée sur un an. L'encaissement de l'impôt sur les sociétés baisse de 5,8 %, alors que les encaissements de la TVA augmentent de 4,2 %. Dans un contexte de ralentissement du marché de l'immobilier, la taxe de publicité foncière baisse de 21,6 %.

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

## Hausse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

En cumul sur l'ensemble de l'année 2023, 560 dossiers ont été traités par **les CCSF des directions des finances publiques de la région** (dont 170 pour le seul département du Rhône), soit 46 % de plus sur un an. Les effectifs correspondants sont également en hausse.

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>529 253</b>	<b>561 816</b>	<b>6,2%</b>
Dont : Industrie	133 620	140 119	4,9%
Construction	50 204	51 182	1,9%
Commerce	176 113	180 793	2,7%
<b>Total France</b>	<b>6 154 393</b>	<b>6 551 871</b>	<b>6,5%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>3 701</b>	<b>4 078</b>	<b>10,2%</b>
<b>France</b>	<b>46 902</b>	<b>51 209</b>	<b>9,2%</b>

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2022 (en M€)	Montant 2023 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	5 024	4 734	-5,8%
Taxe sur la valeur ajoutée	16 399	17 081	4,2%
Taxe de publicité foncière	1 766	1 384	-21,6%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### Dossiers traités et effectifs correspondants

	2022	2023
Dossiers traités	383	560
Effectifs salariés correspondants	11 353	13 337

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

## Légère baisse du taux de restes à recouvrer à 30 jours au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, hausse du taux à 90 jours

Fin décembre 2023, le **taux de restes à recouvrer** [voir encadré] à 30 jours (échéances de novembre 2023) atteint 1,1 %. Il baisse de 0,1 par rapport à novembre 2022. Il diminue dans l'hébergement-restauration (-0,6 point) et dans la construction (-0,2 point), secteurs où les taux sont les plus élevés.

Le taux à 90 jours (pour les échéances de septembre 2023) est en hausse de 0,2 point par rapport à septembre 2022. Il atteint 1,1 %.

### Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin décembre 2023	Taux en montant	Évolution 2023/2022
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	1,1% (nov-2023)	-0,1 pt
Dont : Industrie	0,5%	-0,2 pt
Construction	2,4%	-0,2 pt
Commerce	0,7%	-0,3 pt
Hébergement-Restauration	3,5%	-0,6 pt
Autres services	1,2%	0,0 pt
Intérim	0,9%	0,3 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	1,1% (sept-2023)	0,2 pt

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

### Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés, pour les entreprises payant mensuellement, comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

## Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre, baisse sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+3,6 % sur un trimestre) alors qu'elles baissent de 1 % au niveau national. Dans la région, on en dénombre environ 31 900. Les créations hors micro-entreprises augmentent de 7,7 %, et les créations de micro-entreprises sont en hausse de 1,5 %.

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en hausse dans l'industrie (+21,6 %), dans la construction (+10,3 %) et dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » (+6,6 %). A l'inverse, elles diminuent de 0,3 % dans les services.

Sur un an, les créations d'entreprises diminuent de 0,7 % dans la région (alors qu'elles augmentent de 0,1 % au niveau national).

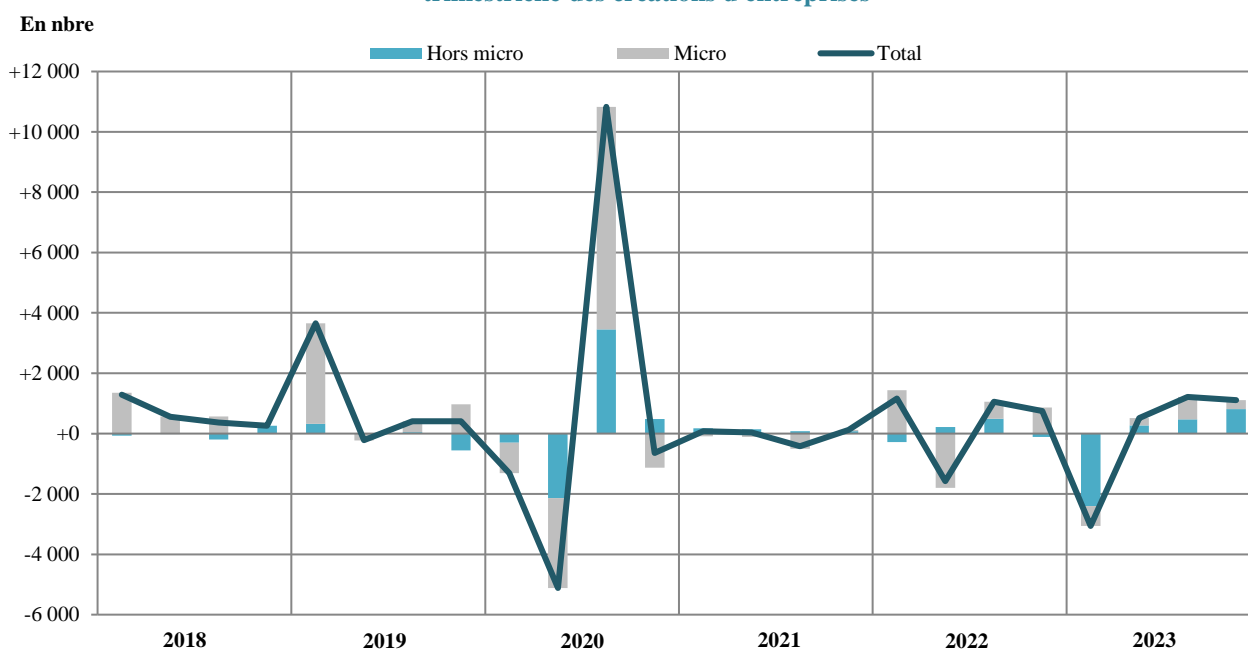
### Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	4 <sup>e</sup> Trim. 2022	3 <sup>e</sup> Trim. 2023	4 <sup>e</sup> Trim. 2023	Trim.	Annuelle
<b>Total régional</b>	<b>32 097</b>	<b>30 770</b>	<b>31 876</b>	<b>3,6%</b>	<b>-0,7%</b>
hors micro-entrepreneurs	12 209	10 542	11 350	7,7%	-7,0%
micro-entrepreneurs	19 888	20 228	20 526	1,5%	3,2%
<b>Total France</b>	<b>267 766</b>	<b>270 583</b>	<b>267 992</b>	<b>-1,0%</b>	<b>0,1%</b>
hors micro-entrepreneurs	103 126	96 226	98 837	2,7%	-4,2%
micro-entrepreneurs	164 640	174 357	169 155	-3,0%	2,7%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture  
Données trimestrielles CVS

### Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré 6 624 sur l'ensemble de l'année 2023, soit une hausse de 38,5 % sur un an. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de 35,6 % sur la même période.

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.



## Baisse des exportations et des importations sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, le montant des **exportations** atteint 17,7 milliards d’euros, soit une baisse de 1,8 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 18,7 milliards d’euros. Elles diminuent de 7,1 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d’affaires** des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12,2 % en cumulé sur l’ensemble de l’année 2023 (-0,2 point sur un an). Elle est de 10,1 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d’€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

## Légère hausse de l'activité hôtelière sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, un peu plus de 4 900 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 0,5 % sur un an (- 3,2 % en France métropolitaine).

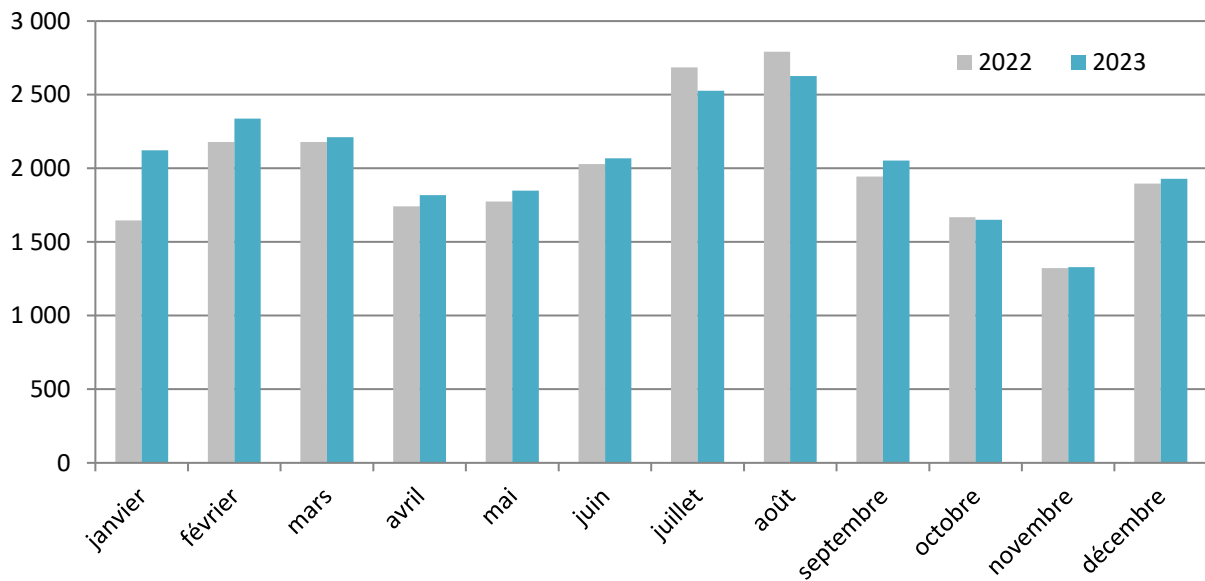
### Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023*
<b>Nombre de nuitées en milliers</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	4 886	6 670	5 737	7 205	4 909
France métropolitaine	48 226	42 538	60 049	68 197	46 681
<b>Evolution annuelle</b>					
Auvergne-Rhône-Alpes	6,3%	11,1%	3,5%	-2,9%	0,5%
France métropolitaine	15,7%	19,2%	4,9%	-3,4%	-3,2%

\*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

### Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

## Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

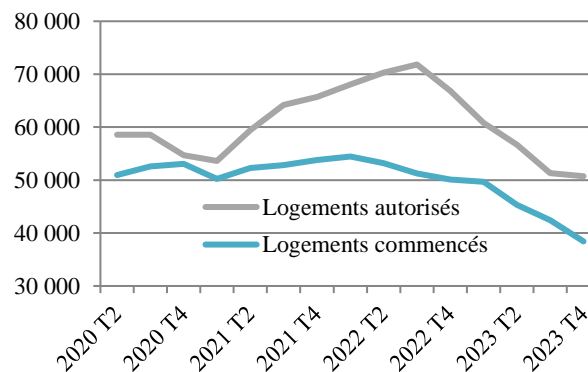
Entre début janvier et fin décembre 2023, 50 730 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 26,4 % par rapport à l'année précédente (-23,7 % au niveau national).

Les autorisations de logements baissent dans tous les départements : de -6,5 % dans la métropole de Lyon à -42 % dans l'Ain.

Sur la même période, 38 420 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de près de 21,5 % par rapport à l'année précédente (-22 % au niveau national). Cette baisse concerne aussi bien les logements individuels que les logements collectifs. Les mises en chantier diminuent dans tous les départements : de -4,6 % dans le Puy-de-Dôme à -49,6 % en Haute-Loire.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 4,8 millions de m<sup>2</sup> entre début janvier à fin décembre 2023, soit une baisse de 10,5 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 21 % sur un an. Il atteint près de 2,7 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

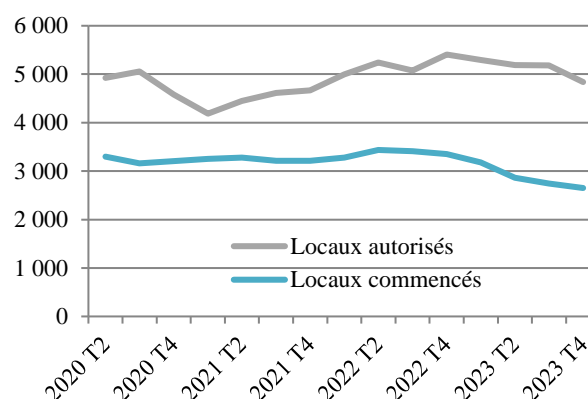
### La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
 Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
 En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

# Emploi et chômage

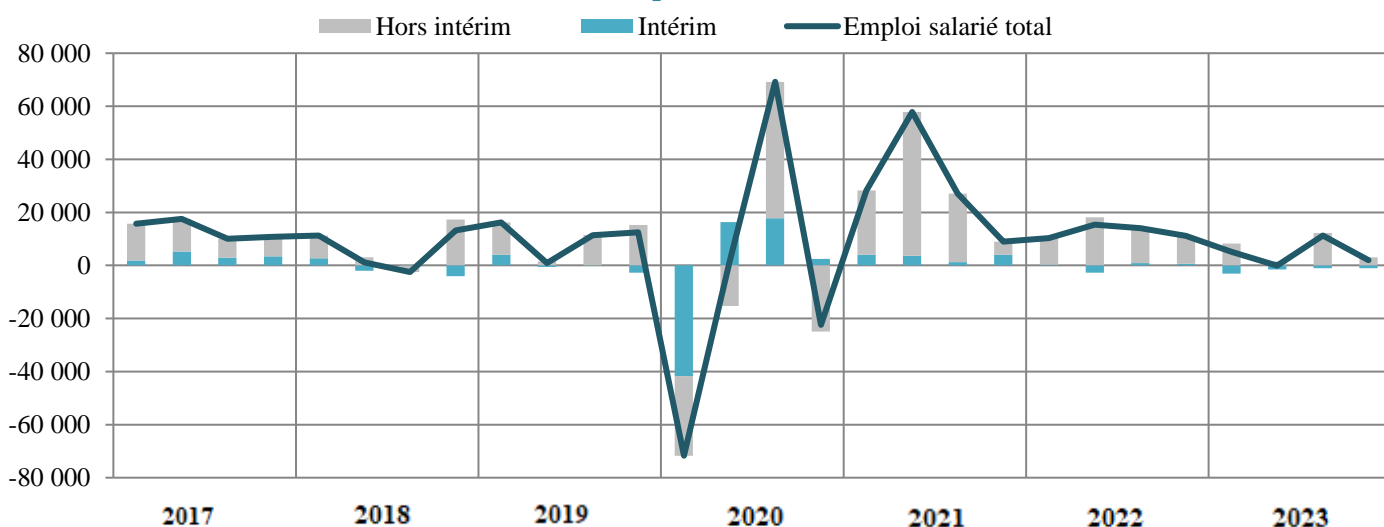
## Légère hausse de l'emploi salarié au 4<sup>e</sup> trimestre 2023

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère hausse **au 4<sup>e</sup> trimestre 2023**. Il augmente de 0,1 % (+ 2 000 emplois), alors qu'il stagne au niveau national hors Mayotte. La région comptabilise environ 3 264 000 salariés. L'emploi salarié hors intérim augmente de 3 100 emplois.

L'emploi intérimaire diminue de 1 100 emplois. L'emploi salarié progresse de 0,2 % dans le secteur public, alors qu'il stagne dans le secteur privé.

**Sur un an**, la région gagne environ 18 400 emplois salariés (+ 0,6 %, comme au niveau national).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, l'emploi salarié total est en légère hausse d'environ 2 000 unités : + 3 100 emplois hors intérim, - 1 100 emplois intérimaires

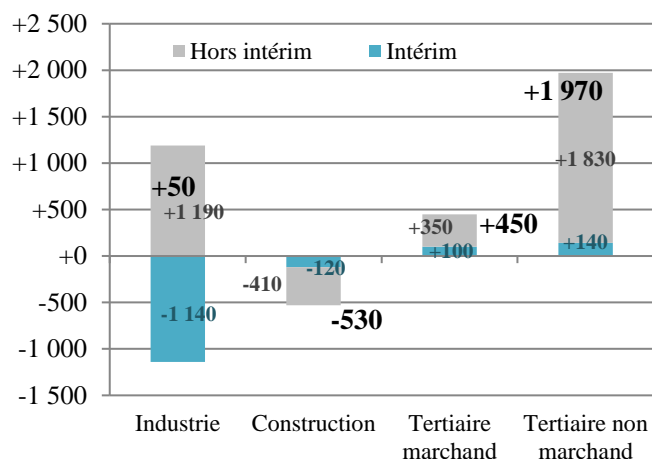
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, l'emploi salarié dans l'**industrie** est quasiment stable (avec une cinquantaine d'emplois supplémentaires). Il augmente en dehors de l'intérim (environ + 1 190 emplois), alors qu'il baisse d'autant dans l'intérim (-1 140 emplois). Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 0,4 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,2 % et -1,6 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est quasiment stable au 4<sup>e</sup> trimestre, avec environ 450 emplois supplémentaires (+ 350 emplois hors intérim, +100 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs augmentent de 0,8 %.

L'emploi salarié est en hausse de 0,2 % dans le **tertiaire non marchand**. Il augmente de 0,9 % sur un an.

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee  
Données CVS

### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2022 T4	2023 T3	2023 T4	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	26 000	25 500	25 600	0,2%	-1,8%	1,1%
Industrie	549 700	552 100	552 100	0,0%	0,4%	7,2%
Construction	222 800	219 600	219 100	-0,2%	-1,6%	8,7%
Tertiaire marchand	1 468 600	1 479 600	1 480 100	0,0%	0,8%	2,9%
Tertiaire non marchand	979 100	985 800	987 800	0,2%	0,9%	0,6%
<b>Total régional</b>	<b>3 246 200</b>	<b>3 262 600</b>	<b>3 264 600</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,3%</b>
Dont : Intérim	115 200	109 600	108 500	-1,0%	-5,8%	
Dont : Hors intérim	3 131 100	3 153 000	3 156 100	0,1%	0,8%	
Dont : Secteur privé	2 583 600	2 594 000	2 594 800	0,0%	0,4%	
Dont : Secteur public	662 600	668 600	669 900	0,2%	1,1%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>26 927 700</b>	<b>27 065 700</b>	<b>27 077 600</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

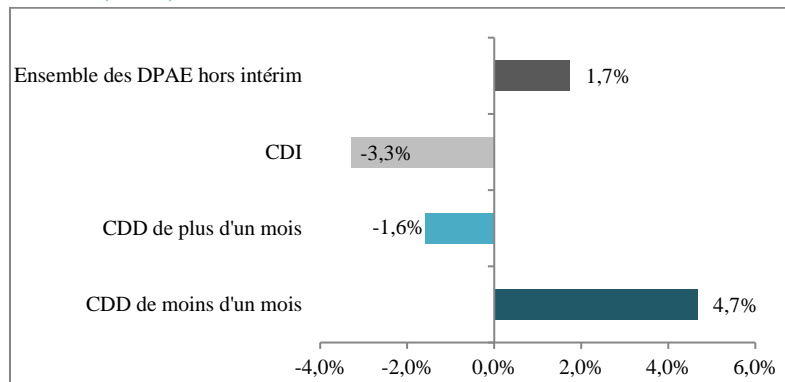
\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

## Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

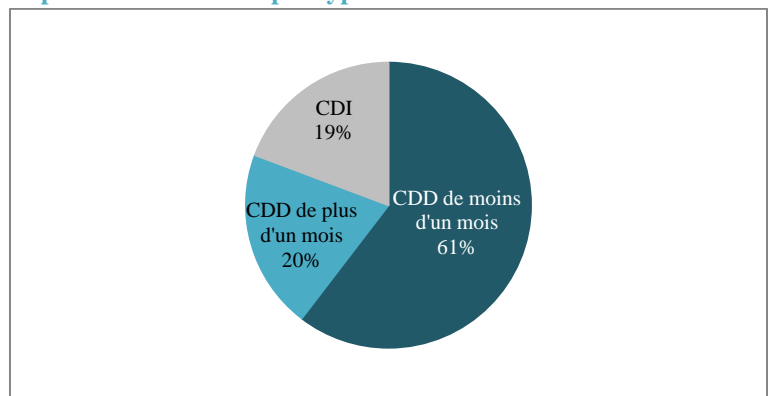
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, on dénombre environ 768 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 1,7 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 4,7 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 1,6 % et de 3,3 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (61 %).

Les intentions d'embauche diminuent dans la construction (-8,9 %) et dans l'industrie (-7,3 %). A l'inverse, le secteur tertiaire (qui totalise près de 93 % des DPAE) progresse de 2,6 %.

### Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



### Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Acooss/Urssaf  
Données CVS – 4<sup>e</sup> trimestre 2023

## Près de 12 400 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

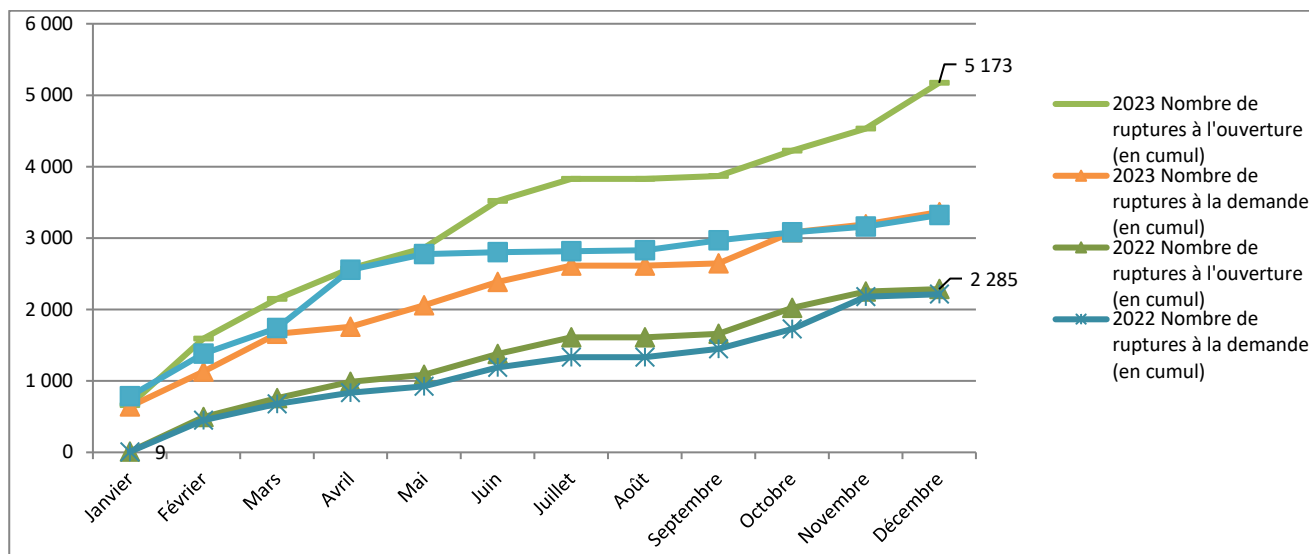
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, 12 395 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 1 165 905 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (11,4 % du total France entière), la région se situe au 4<sup>e</sup> rang, après les Hauts-de-France (18,9 %), l'Ile-de-France (14,7 %), et le Grand-Est (13,3 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 68 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

## Ruptures collectives : hausse sensible des PSE et des autres licenciements économiques collectifs, baisse des RCC

En cumul **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023**, 5 173 suppressions d’emplois situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l’emploi (PSE) (plus de deux fois plus qu’un an auparavant) et 415 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC) (- 35 % sur un an). Sur la même période, le nombre de licenciements économiques collectifs annoncés est en hausse : 4 590 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés (+ 43 % sur un an) et 2 390 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus (+24 % sur un an). Tous ces licenciements n’ont pas encore été validés à ce stade.

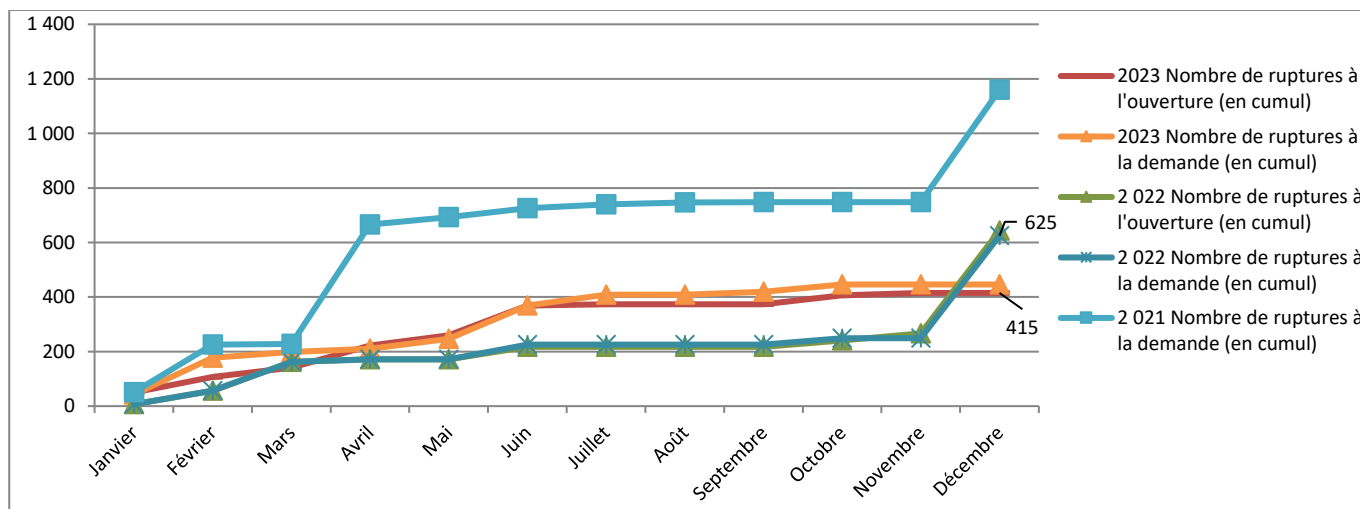
### Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

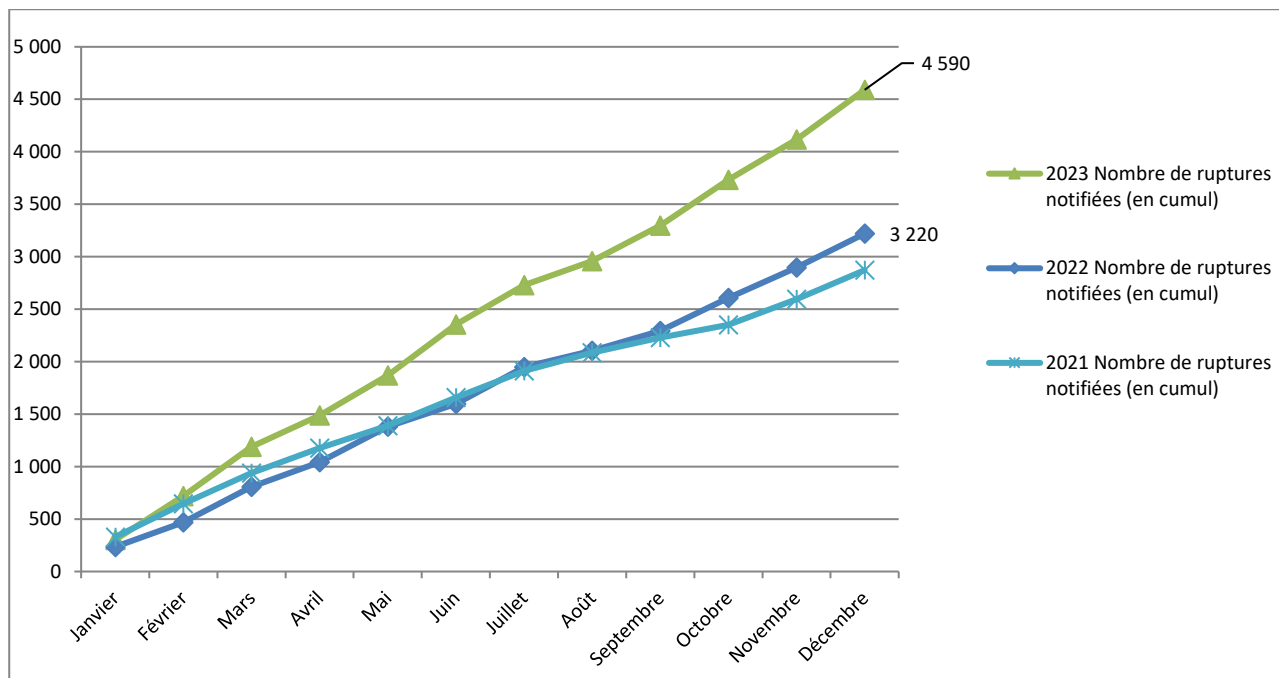
### Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2021 et 2023



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

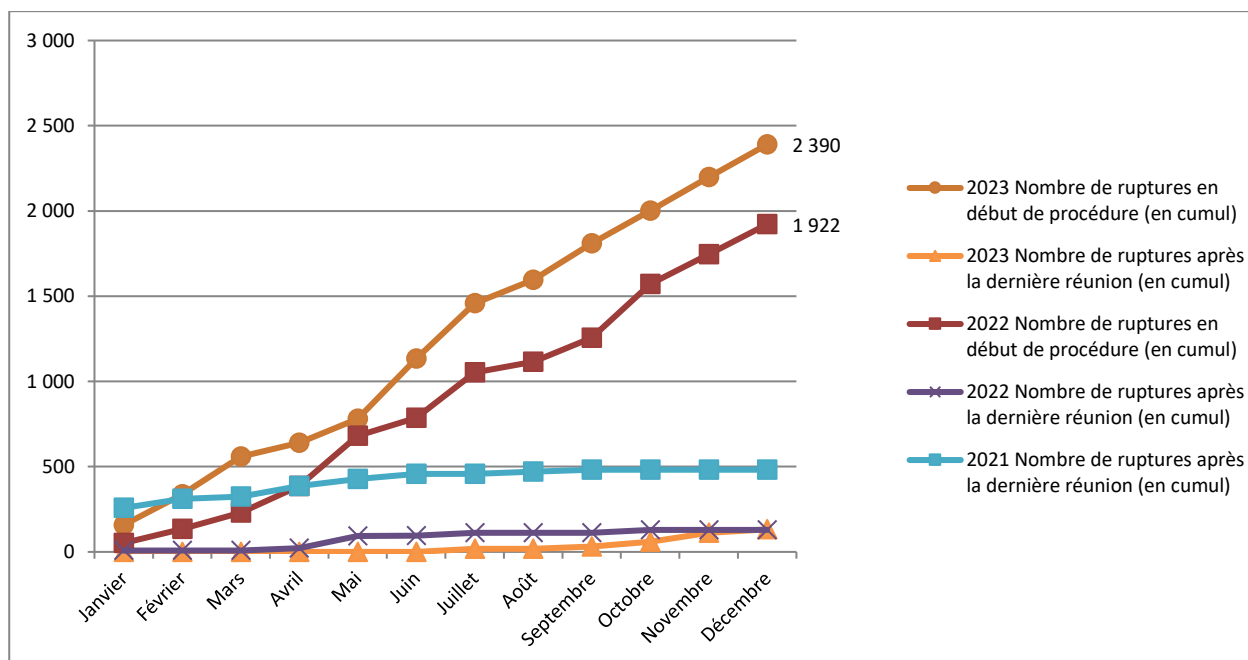
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2021 et 2023**



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

**Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2021 et 2023**



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA



## Définitions

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE** : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

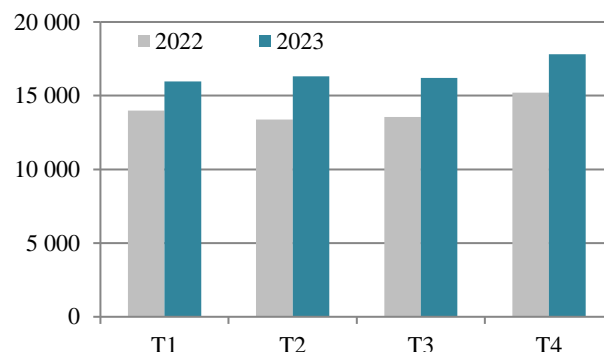
**Rupture conventionnelle collective (RCC)** : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

## Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse sur un an

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, environ 17 800 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 17 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Par ailleurs, ce trimestre, 0,6 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 4 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



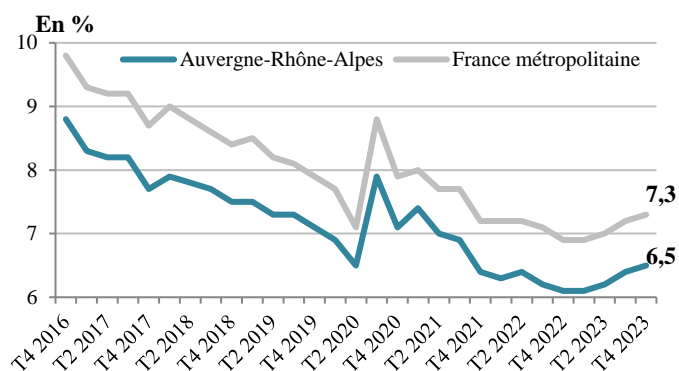
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Hausse du taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2023

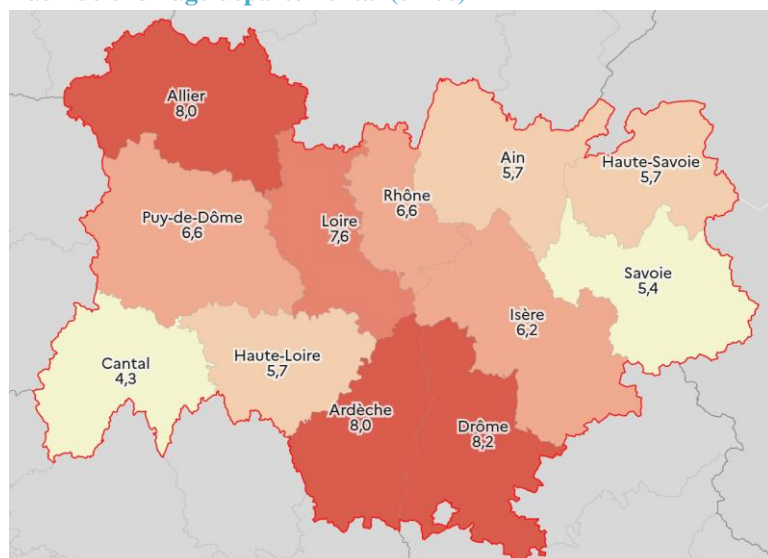
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes est en hausse de 0,1 point, par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,5 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,3 % ; en hausse également de 0,1 point sur un trimestre). Avec la Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3<sup>e</sup> rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire (5,9 %) et Bretagne (6,1 %).

Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,4 point dans la région et en France métropolitaine.

### Taux de chômage trimestriel (en %)



### Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés  
Données CVS

Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,3 % dans le Cantal à 8,2 % dans la Drôme. Sur un trimestre, il augmente dans la Drôme, en Isère, dans la Loire, dans le Rhône (+0,1 point) et en Haute-Savoie (+0,2 point). Il stagne dans l'Ain, dans l'Allier, dans le Cantal, en Haute-Loire, dans le Puy-de-Dôme et en Savoie. Il diminue de 0,1 point en Ardèche.

Sur un an, le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région.

## Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

## La demande d'emploi en catégories ABC augmente entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestre 2023, et sur un an

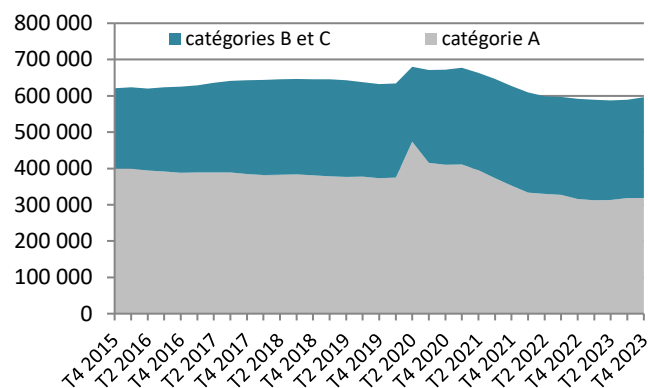
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 596 380 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en hausse de 1,2 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2023. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) augmente sur un trimestre (+0,2 %). Les catégories B et C (regroupées) augmentent de 2,5 %. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, les catégories B et C représentent 46,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 46 % au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi des catégories ABC augmente de 0,7 %. La catégorie A augmente de 1,1 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 0,3 %.

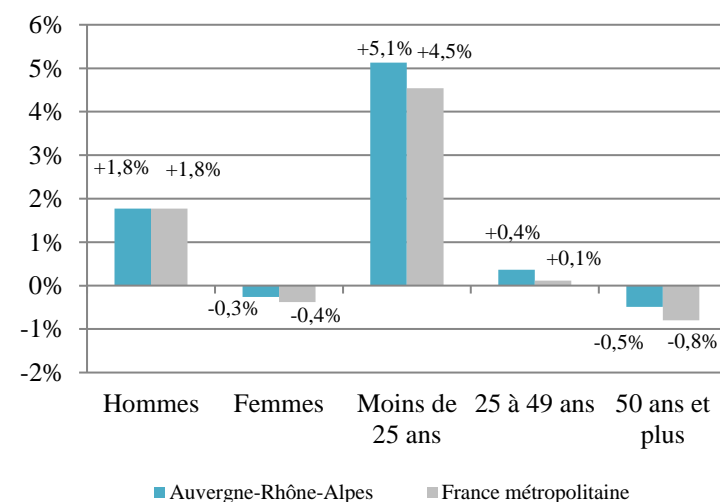
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région baisse pour les femmes (-0,3 %) alors qu'elle augmente de 1,8 % pour les hommes par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 5,1 %, celui des 25 à 49 ans de 0,4 %, alors que celui des 50 ans et plus baisse de 0,5 %.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



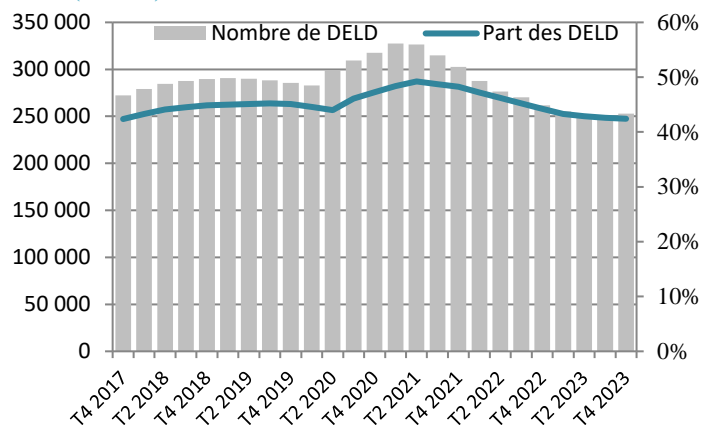
### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : France Travail-Dares, STMT  
 Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 3,4 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 44,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 à 42,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2023. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à France Travail depuis 549 jours en moyenne, soit 28 jours de moins qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

### Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T4 2023, on dénombre en moyenne 252 990 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT

Données : CVS-CJO

### Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail :

**Catégorie A :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

**Catégorie B :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

## Prestations sociales

### *Baisse du nombre d'allocataires du RSA, de l'ASS sur un an et hausse des allocataires de la prime d'activité*

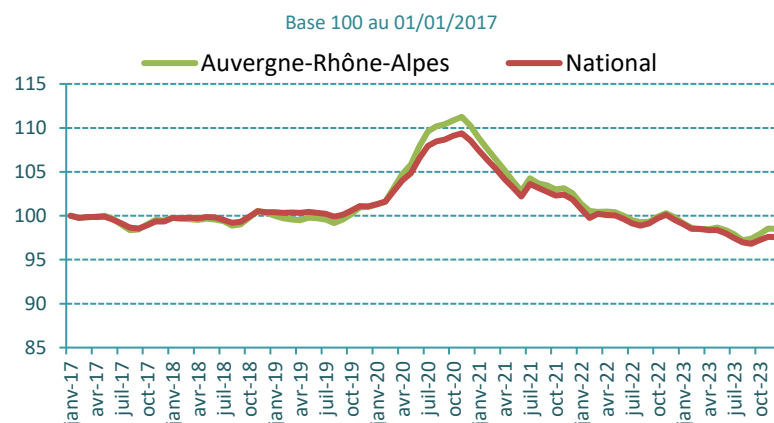
**Fin décembre 2023**, on dénombre 155 380 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 1,3 % sur un an.

**Fin septembre 2023**, on dénombre environ 9 050 bénéficiaires du contrat d'engagement jeune (CEJ), dispositif mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

**Fin novembre 2023**, 22 980 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 8,2 % par rapport à novembre 2022. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

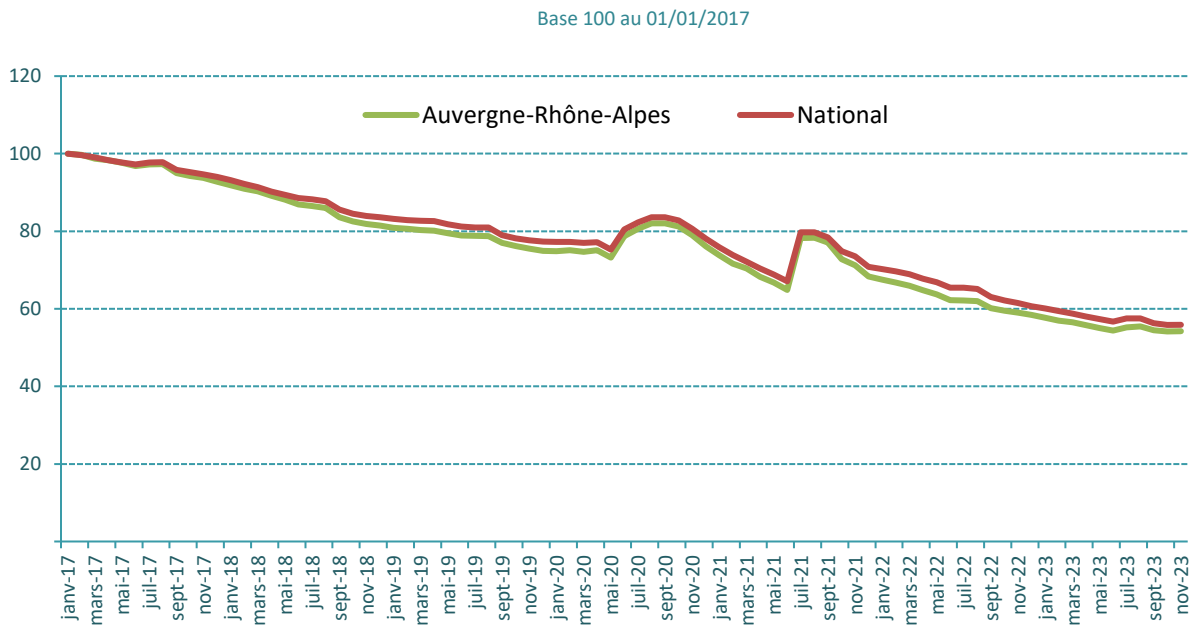
**Fin décembre 2023**, on dénombre 531 100 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une baisse de 1,6 % par rapport à décembre 2022.

### **Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)**



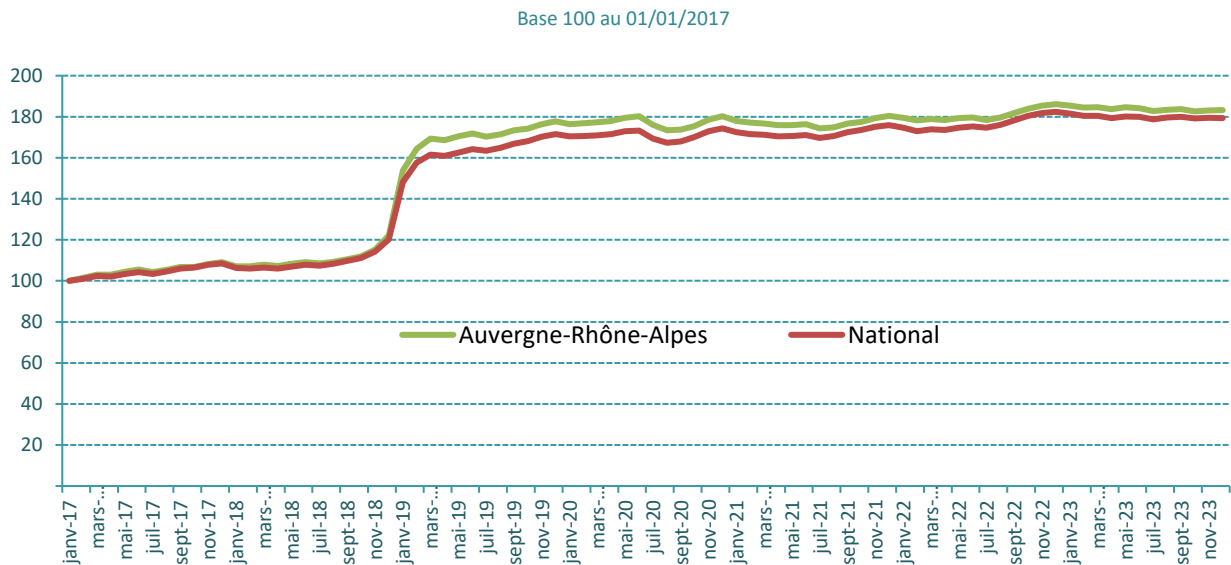
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

### Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

## Définitions

### - Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

### - Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1<sup>er</sup> mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

## Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### Etudes :

**Eléments sur les personnes âgées dans la Haute-Loire** – GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2023

**Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes** - GRAFF Didier (DREETS ARA), novembre 2023

**Les personnes en situation de handicap dans le Rhône** - JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

**Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes** – DECORME Hélène, LECROART Aude (INSEE) – en partenariat avec la DREETS ARA, juillet 2023

**Panorama statistique 2022 - Cohésion sociale**– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juin 2023

**Les pratiques des comités sociaux et économiques d’Auvergne-Rhône-Alpes en matière de santé, sécurité et conditions de travail** – GRAFF Didier, MEYER Pascale (DREETS ARA), mars 2023

**L’évolution de l’apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes** – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

**Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans** – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

**Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme** – GAUTHAY Grégoire, PRIVAS Christophe (INSEE), en partenariat avec SEON Martial et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2022

**Les librairies en Auvergne-Rhône-Alpes** – SOUTOUL Fanny (DREETS ARA), décembre 2022

**Les tensions sur le marché du travail en 2021** – OLKOWICZ Isabelle (France Travail, ex-Pôle emploi), VAN PUymbroeck Cyrille (DREETS ARA), octobre 2022

### Chiffres clés :

**Taux de chômage régional et départemental au 4<sup>e</sup> trimestre 2023** – DREETS ARA, mars 2024

**Emploi salarié régional et départemental au 4<sup>e</sup> trimestre 2023** – DREETS ARA, mars 2024

**Demande d’emploi régionale et départementale, 4<sup>e</sup> trimestre 2023**, DREETS ARA –France Travail, janvier 2024



Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Sébastien CRESSOT (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

